

# 12 Définir de nouveaux indicateurs permettant de rendre compte de la valeur ajoutée de l'action associative

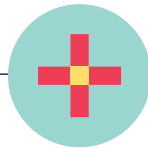
## CONSTAT...



Dans de nombreux champs d'action associatifs, la concurrence des acteurs du secteur privé lucratif se fait plus forte, venant fragiliser les organisations à but non lucratif dans la réalisation de leurs missions d'utilité sociale, au service de tous les publics et sur tous les territoires.



Pourtant, le constat semble largement partagé de la nécessité de valoriser des modèles économiques plus durables, associant les citoyens, permettant de préserver certains biens communs, protégeant l'emploi sur les territoires et permettant une meilleure répartition des richesses, comme le portent les associations.



> *Le développement de demain ne peut plus être fondé uniquement sur des indicateurs de croissance économique ; il faut faire évoluer notre façon de considérer la richesse de notre pays, ses critères et ses indicateurs, notamment au regard des enjeux du développement durable et du changement climatique.*

> *Penser autrement la richesse économique nécessite de mieux connaître et appréhender sa diversité. L'économie non lucrative et ses apports sont peu explorés par la statistique publique et font l'objet de peu de travaux de recherches.*

> *Sur la base de travaux menés par France Stratégie et par le CESE, la France a adopté en 2015, à la suite de plusieurs autres pays de l'OCDE, 10 nouveaux indicateurs de richesse, destinés à compléter la seule donnée du PIB pour apprécier la richesse d'un pays. C'est une évolution majeure mais qui doit aujourd'hui être pleinement mise en œuvre et intégrée.*

**La valeur créée par l'action associative, en termes d'emploi et d'effets produits pour chaque euro investi doit être mieux évaluée, quantitativement mais surtout qualitativement.**



## Définir de nouveaux indicateurs permettant de rendre compte de la valeur ajoutée de l'action associative...

...et de la prendre en compte comme richesse et ressource nationale, dans le cadre d'une amplification de la place accordée aux nouveaux indicateurs de richesse déjà définis par la loi.

Cela passe par :

- **Créer les cadres partagés** permettant de mieux mesurer l'apport de l'économie non lucrative (évaluation, comptabilité extra-financière...) et assurer leur mise en œuvre par des moyens appropriés.
- **Utiliser les nouveaux indicateurs de richesse** pour la définition des politiques publiques en amont, et non seulement pour leur évaluation.



**NOTRE PROPOSITION...**